

DECRET N° 77/758 DU 28 DECEMBRE 1977
portant nomination de Monsieur MOUSSA Pierre
Administrateur des S&F de 3e échelon, en
qualité de Secrétaire Général au Plan

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 77/540 du 28 octobre 1977 portant attributions
et réorganisation du Ministère du Plan ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du
9 novembre 1977 ;
Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE :

Article premier.— Monsieur MOUSSA Pierre, Administrateur des S&F de 3ème
échelon,
est nommé Secrétaire Général au Plan.

Article 2.— Sont abrogées toute dispositions antérieures contraires
au présent décret.

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal officiel de
la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./—

Fait à BRAZZAVILLE, LE

Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres :
Le 1er Vice-Président du Comité Militaire
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouverne-
ment, Ministre du Plan,

Colonel Joachim YHOLBY-DZINGO.—

Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, Chargé du Plan

François BITA.—

Le Ministre des Finances,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.—
Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Henri LOPES.—

Alphonse MOUSSOU-POULTI.—